



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le vingt- sept avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Thierry SOULEYRAS, Franck ROUGIER, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :

Véronique SAUZEDDE à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Patricia LACHAMP à Céline DESSIMOND

Sandrine FAURE à Christian ROBIN

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Grégory COINTE

DELIBERATION
Affectation du résultat budget commune
N°2026/04/31

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant que la section d'investissement du budget Commune, compte tenu des restes à réaliser, a un **besoin de financement de 507 441.78€**

Considérant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Entre Dore et Allier au 01/01/2026

Vu la délibération en date du 09 mars 2026 n°2026/03/14 relative au transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif de la commune d'Orléat à la CCEDA

Constatant que le compte financier unique de l'exercice du budget Commune présente un excédent de 558 856.84 €

AR Prefecture

063-216302653-20260427-20260431-DE
Reçu le 29/04/2026



Considérant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Entre Dore et Allier au 01/01/2026

Vu la délibération en date du 09 mars 2026 n°2026/03/14 relative au transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif de la commune d'Orléat à la CCEDA

Section d'investissement : - 18 706.45 €

Section de fonctionnement : 39 313.22 €

→ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget Commune

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté	87 030.46
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent Budget commune	558 586.84
Déficit	
A. EXCÉDENT AU 31.12.2025	645 617.30
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	507 441.78
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	18 706.45 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) Budget assainissement	138 175.52
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	39 313.22
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
Affectation à l'excédent reporté du budget assainissement 2025	
Déficit résiduel à reporter	
B. DÉFICIT AU 31.12.2025	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)	
C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Sur le budget primitif commune seront reportés les résultats suivants :

~~R002 : 177 488.74 € (BC : 138 175.52 € - BA : 39 313.22€)~~

~~D001 : 75 163.25 € (BC : 756 456.78 € - BA : 18 706.45€)~~

063-216302653-20260427-20260431-DE
Reçu le 29/04/2026



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL 27 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les affectations comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Orléat, le 27 avril 2026

Le Maire
Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Le secrétaire
Grégory COINTE

AR Prefecture

063-216302653-20260427-20260431-DE
Reçu le 29/04/2026

AR Prefecture

063-216302653-20260427-20260431-DE
Reçu le 29/04/2026